

Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 20170704007883

Établi le : 04/07/2017

Validité maximale: 04/07/2027



NEO GENTLANTES ANTE

Rue: Rue Docteur Fontaine n°: 34 boîte: A

CP: 7050 Localité: Herchies

Certifié comme : Maison unifamiliale

Date de construction: Entre 1946 et 1960



Marian Angalan an a

Consommation spécifique d'énergie primaire : 457 kWh/m².an

45 < i-15 255 A

Evigences PEB Réglementation 2010 85 < Esec≤ 170 B

170 < Espec ≤ 255 C

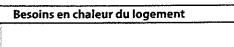
du parcimmobilier 255 < Espec ≤ 340 wallon en 2010

340 < Espec ≤ 425

425<E₉₀₀≤510 F 457

E₀₄₁>510 G

diplotion and also additionals



excessifs elevés moyens faibles minimes

Performance des installations de chauffage

médiocre insuffisante satisfaisante bonne

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

médiocre insufficante satisfaisante bonne excellente...

Système de ventilation

absent très partiel

partiel

incomplet complet

Utilisation d'énergies renouvelables

sol. them. || sol. photovolt. || biomasse || pompe a chaleur || cogénérati

Certificateur agreen (CERTIF 22-00596

Nom / Prénom : HOCQUET Christine Adresse : Rue Augustin Berger

n°:83

CP:7160

Localité: Piéton

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23-oct-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.3.

Date: 04/07/2017

Signature:

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible des la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Numéro : Établi le : 20170704007883

04/07/2017

Validité maximale: 04/07/2027



Walloni

Volume argides e

Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhaite protéger des déperditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bătiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

Description par le certificateur

Maison sur deux niveaux : rez, 1er étage sous combles; gargae intégré au volume.

Le volume protégé de ce logement est de 286 m³

នាហ៊ុនថ្ងៃខ្លែងស្រាវិហាមរាធិបាលមែន

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de mínimum 150 cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprimée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO₂ (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 97 m²



Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 20170704007883

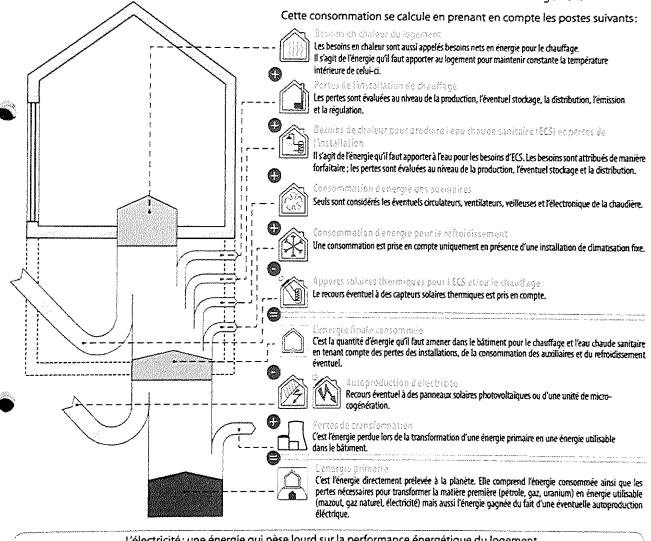
Établi le : 04/07/2017

Validité maximale: 04/07/2027



Méthode de salcul de la parómence energétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.



L'électricité: une énergie qui pèse lourd sur la performance énergétique du logement. Pour 1kWh consommé dans un logement, il faut 2,5 kWh d'énergie À l'inverse, en cas d'auto-production d'électricité (via panneaux dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée donc importantes, elles s'élèvent à 1,5 kWh. est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques. EXEMPLE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE Consommation finale en chauffage 10 000 kWh Panneaux photovoltaïques - 1 000 kWh Pertes de transformation évitées ~ 1 500 kWh 15 000 kWh Pertes de transformation -2500 kWh Économie en énergie primaire Consommation en énergie primaire 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois...) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.



Bâtiment résidentiel existant

20170704007883 Numéro: 04/07/2017 Établi le :

Validité maximale: 04/07/2027



Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.

	Besants en chaleur du logement	Company of the Compan	29 535
	Perces de l'installation de chaullage	Matter	12 116
	Besoins de chalour pour pruduire I eau chaude senitaire (ECS) et perfes de l'assallation		2 3 1 7
	Consommation d'energie des auxillaires		243
	Consommation d'energie pour le refraidissement		0
	Apports solaires thermiques pour IVES etrou le chauffage		0
	Consommation line is		44 210
劉	Autoproduction d'electricite		0
\Box	Pertes de transformation des postes cr-dessus consonmant de l'electricité		365
Ш	Peries de transformation évitees grate à l'autoproduction d'électricite		0
	Consommation annuelle d'énergie primaire du logement Elle est le résultat du cumul des postes ci-dessus		44 575 kWh/an
	Surface de planebes choudlée		97 m²
ښېنونونونونونونونونونونونونونونونونونونو	Consomnation spécifique d'energie primaire du logement (Espec) Elle est obtenue en divisant la consommation annuelle par la surface de plancher chauffée. Cette valeur permet une comparaison entre logements indépendamment de leur taille.	425 < E _{SM} <≤ 510 F Ce logement obtient une classe F	457 kWh/m².ar

La consommation spécifique de ce logement est environ 2,7 fois supérieure à la consommation spécifique maximale autorisée si l'on construisait un logement neuf similaire à celui-ci en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 20170704007883

Établi le : 04/07/2017 Validité maximale : 04/07/2027



Wallon

Premiera en el le

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque.

À défaut de constat visuel, de test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificateur	Références et descriptifs
lsolation thermique	Pas de preuve	
Étanchéité à l'air	Pas de preuve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Plaquette signalétique	année chaudière
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	



Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 201 Établi le :

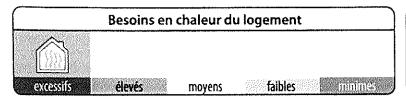
20170704007883 04/07/2017

Validité maximale : 04/07/2027



Descriptions in the property and are "

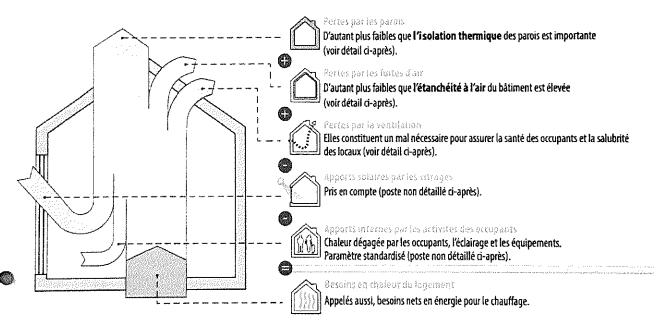
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation existante.



303 kWh/m².an

Besoins nets en énergie (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.



	Les surfaces renseignées sont mesurées suivant Pertes par les parois le protocole de collecte des données défini par l'Administration.		
Туре	Dénomination	Surface	Justification
	s présentant un très bon niveau d'i nance thermique des parois est comp		a réglementation PEB 2014.
Anna and the Commission and the State of the		AUCUNE	
gradient for the second of the	можен в Ситу (1900) 3-4 (1904) на навил в навил в потор (1904) на постој на продости потор (1904) на постој на		suite →



Certificat de Performance Énergétique (PEB) **Bâtiment résidentiel existant**

Numéro: 20170704007883

Établi le : 04/07/2017

Validité maximale: 04/07/2027



Descriptions en examinamismus 2 Les surfaces renseignées sont mesurées suivant Pertes par les parois - suite le protocole de collecte des données défini par l'Administration. Туре Justification Surface Dénomination Parois avec un bon niveau d'isolation La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2010. Panneau isolé non métallique 2,2 m² F2 porte entrée Châssis PVC Panneau isolé non métallique 5,1 m² F3 porte garage Châssis PVC (3) Parois avec isolation insuffisante ou d'épaisseur inconnue Recommandations: isolation à renforcer (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant). Double vitrage ordinaire - $(U_g = 3,1 \text{ W/m}^2.\text{K})$ Châssis bois 7,2 m² F1 bois dv (4) Parois sans isolation Recommandations: à isoler. 57,6 m² M1 mur ext 36,5 m² M2 mur bardage 48,7 m² Ρ1 plancher sol Simple vitrage - $(U_g = 5.7 \text{ W/m}^2.\text{K})$ Châssis métallique sans coupure thermique $0.4 \, \text{m}^2$ metal F5 (5) Parois dont la présence d'isolation est inconnue Recommandations: à isoler (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant). 27,1 m² Pas d'accès en toiture principale eanc. T2 toiture eanc vp 26,0 m² Aucunes preuves acceptables **T3** toiture ext inclinée vp



Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20170704007883 Établi le : 04/07/2017

Validité maximale: 04/07/2027



	Pertes par les fuites d'air
Amélior réchauf rèduite.	er l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas fer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est
Réalisat	ion d'un test d'étanchéité à l'air
M Non:	valeur par défaut : 12 m³/h.m²
□ Oui	
pin panananananananananananananananananana	

Recommandations: L'étanchéité à l'air doit être assurée en continu sur l'entierete de la surface du volume protégé et, principalement, au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements ...) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe.



Pertes par ventilation

Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de remplacer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc...) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des pertes de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces pertes, en particulier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur.

Votre logement n'est équipé que d'un système de ventilation partiel ou très partiel (voir plus loin). En complément de ce système, une aération suffisante est nécessaire, par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont comptabilisées.

	Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	\$	cceptables ant la qualité d'execution	
Þ	☑ Non □ Oui	☑ Non □ Oui	M Non □ Oui	aramah sa sa adalah sa kaban sa adalah sa sa dan dan sa	
	Diminution globale des pertes de ventilation			0%	



Certificat de Performance Énergétique (PEB) **Bâtiment résidentiel existant**

que (PEB) Numéro :

20170704007883

Établi le : 04/07/2017

Validité maximale: 04/07/2027



Carried State of the State of t

ADDECTOR OF THE PROPERTY OF TH

Dasageralarangangkangangkanakanakan



71%

Rendement global en énergie primaire

Ŋ,	
	 ٠,

Installation de chauffage central

33					
J	Production	Chaudière, mazout, non à condensation, présence d'un label reconnu, date de fabrication : après 1990, régulée en T° variable (thermostat d'ambiance commandant le brûleur)			
	Distribution	Aucune canalisation non-isolée située dans des espaces non-chauffés ou à l'extérieur			
	Emission/	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques			
ļ	régulation	Présence d'un thermostat d'ambiance			

Recommandations:

Il est recommandé de placer, s'ils ne sont pas déjà présents, des écrans réfléchissants derrière les radiateurs ou convecteurs placés devant des murs peu ou pas isolés. Les pertes de chaleur à travers ces murs seront ainsi réduites.



Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

Numéro:

20170704007883

Établi le : 04/07/2017

Validité maximale: 04/07/2027



Wallonie

ika kepengan kangangan pangan dalah ke

Performance des installations d'eau chaude sanitaire

médiocre insuffisante satisfaisante bonne excellente

40%

Rendement global en énergie primaire



Installation d'eau chaude sanitaire

Production

Production avec stockage par chaudière, mazout, couplée au chauffage des locaux, régulée en T° variable (la chaudière n'est pas maintenue constamment en température)

Distribution

Bain ou douche, plus de 5 m de conduite Evier de cuisine, entre 5 et 15 m de conduite

Recommandations:

Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.



Bâtiment résidentiel existant

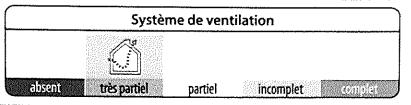
Numéro:

20170704007883

Établi le : 04/07/2017

Validité maximale: 04/07/2027







Système de ventilation

N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
séjour	OAR	salle de bain	аисип
bureau	aucun	cuisine	OER
chambre	aucun	toilette	aucun
chambre	aucun	buanderie	aucun

Selon les relevés effectués par le certificateur, les ouvertures de ventilation présentes sont insuffisantes pour que le système de ventilation soit conforme aux règles de bonne pratique.

Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).



Certificat de Performance Énergétique (PEB) **Bâtiment résidentiel existant**

Numéro : 20170704007883 Établi le : 04/07/2017

Validité maximale: 04/07/2027



Wallonie

Besterbitens et Scommudations 7/

Utilisation d'énergies renouvelables

Linstallation solaire
thermique

NÉANT

NÉANT

Biomasse

NÉANT



Pompe à chaleur

NÉANT



Unité de cogénération

NÉANT



Bâtiment résidentiel existant

Numéro: 20170704007883 Établi le: 04/07/2017

Validité maximale: 04/07/2027



Le CO_2 est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de CO_2 .

Émission annuelle de CO. du logement

11 035 kg CO₂/an

Surface de plancher chauffee

97 m²

Emissions specifiques de CO.

113 kg CO₃/m².an

 3 1000 kg de CO $_2$ équivalent à rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

0:/a(r) នៅម៉ែងសាវម៉ា (កាត

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit énergétique** dans le cadre de la procédure d'avis énergétique (PAE2) mise en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier. L'audit permet également d'activer certaines primes régionales (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit énergétique.



สเต็นสอบรายสเต็นที่ เกอล

La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via: - un certificateur PEB

un certificateur PEBles guichets de l'énergie

- le site portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- · la liste des certificateurs agréés;
- · les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- · la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

Algeria de del miello de la Vallase

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référence du permis : NÉANT

Prix du certificat : 290 € TVA comprise